



Paris, le 2 Avril 2009

LE PRESIDENT

**Objet : Lancement de Priorité Santé Mutualiste**

Docteur,

Aujourd'hui, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel, les besoins d'information, d'aide à l'orientation et d'accompagnement dans le domaine de la santé sont immenses et, chacun dans notre rôle, nous pouvons contribuer à répondre à ces attentes.

Face à ce constat et fortes de leur engagement aux côtés de leurs 38 millions d'adhérents, les mutuelles de la Mutualité Française, dont l'action se fonde sur des principes de solidarité et de non discrimination, proposent d'apporter leur contribution en déployant sur tout le territoire le programme Priorité Santé Mutualiste.

Priorité Santé Mutualiste est un bouquet de services qui propose aux adhérents des mutuelles des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent lorsqu'ils ont à faire face à la maladie en complément des informations que les médecins peuvent apporter en première ligne.

Ainsi, les adhérents mutualistes trouveront auprès de Priorité Santé Mutualiste de l'information généraliste sur la santé, une aide à l'orientation dans le système de santé qui est complexe et un accompagnement personnalisé s'ils le souhaitent. De plus, de nombreuses « rencontres santé » sont organisées dans le cadre de ce programme dans votre région avec certains de vos collègues afin de proposer une démarche active de prévention.

Conçu avec les membres du Conseil Scientifique et Médical de la Mutualité Française, composé de médecins généralistes et spécialistes, et avec nos partenaires<sup>1</sup>, les services de Priorité Santé Mutualiste sont accessibles au grand public par téléphone au 3935 et concernent aujourd'hui : le cancer, les maladies cardiovasculaires, les addictions (tabac, alcool, cannabis, jeux vidéo), le maintien de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

<sup>1</sup> Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) • Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer (FNCLCC) • Institut National du Cancer (INCa) • Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Office Français de Prévention du Tabagisme (OFT) • Croix-Rouge Française • Fédération Nationale des Comités Féminins pour la Prévention et le Dépistage des Cancers (FNCFPDC) • Fondation Médéric Alzheimer (FMA).

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE**

255, RUE DE VAUGIRARD, 75015 PARIS  
TÉL. : 01 40 43 30 30 / FAX : 01 40 43 30 03  
[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

ADRESSE POSTALE : 255, RUE DE VAUGIRARD 75719 PARIS CEDEX 15

RÉGIE PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ  
R.N.M. N° 304 426 240 - RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Soucieux de respecter la cohérence et la continuité du parcours de santé de l'adhérent, nous proposons systématiquement au patient de tenir informé son médecin traitant lorsqu'il recourt à Priorité Santé Mutualiste.

Priorité Santé Mutualiste respecte la confidentialité des bénéficiaires dans le respect des règles fixées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Nous pouvons vous apporter de plus amples renseignements sur Priorité Santé Mutualiste via le numéro accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et dédié aux professionnels de santé : 0 810 00 40 39.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre DAVANT